



C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.170

Séance du 30 novembre 2022

Partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Date d'affichage :

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 7

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Caroline DOUCERAIN.

Absents excusés:

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'art 101 ;
- Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les délibérations n°2009-09-01, n°2011-03-17 et n°2013-12-31, des Conseils communautaires de Versailles Grand Parc des 15 septembre 2009, 29 mars 2011 et 10 décembre 2013, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget en cours ;

Contexte

Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public. Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001, de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer une formation complète à ses élèves et à ses étudiants, incluant notamment des mises en situation professionnelle et en leur permettant une participation à la vie culturelle d'un territoire élargi. Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Pour l'année 2022-2023 et au regard des collaborations des années précédentes les partenariats sont renouvelés avec :

- la ville de Jouy-en-Josas pour une nouvelle édition du projet « Conservatoire Hors les murs », avec le Centre de loisirs Bourget Calmette ;
- la ville de Versailles pour le développement des projets « Conservatoire Hors les murs », avec la Direction de la Vie des Quartiers et des Loisirs et la Direction de la Petite Enfance (notamment avec une participation au Forum Petite Enfance) ;
- la ville de Buc pour l'organisation du concert de Noël en l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Buc ;
- la ville de Jouy-en-Josas, pour le Musée de la Toile de Jouy, pour l'accueil d'heures musicales et d'un concert au Musée ;
- l'association Maison Léon Blum pour l'organisation d'une visite-concert et de prestations musicales (dans le cadre de la Nuit des Musées) ;
- la ville de La Celle Saint-Cloud pour une participation au festival Chœurs en Fête ;
- la ville de Saint-Cyr-L'Ecole pour la création en coproduction, au théâtre Gérard Philipe, de l'opéra *Cendrillon* de Jules Massenet mis en scène par Les Mauvais Elèves, avec les élèves du Conservatoire et la mise à disposition du théâtre pour le spectacle *Contes et Légendes* par le département danse du CRR ;
- la ville de Versailles pour la participation du Conservatoire à plusieurs événements culturels organisés par la Ville et ses établissements culturels (Nuit de la Création, Midis en musique, Galerie en musique...);
- l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes La Source de Viroflay pour des interventions des élèves, en petits ensembles, autour de temps musicaux partagés avec les résidents ;
- le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, pour un échange d'enseignants au sein du département des musiques anciennes et des productions artistiques communes ;
- l'Orchestre de Paris - Philharmonie pour une découverte des métiers de l'orchestre et des mises en situation professionnelles des étudiants en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur ;
- Sorbonne Université pour l'accueil au Conservatoire d'étudiants en Master de Direction de Chœur afin qu'ils y effectuent leur unité d'enseignement « Terrain Formation » ;
- la Musique des Troupes de Marine Versailles-Satory pour un concert avec l'orchestre d'harmonie des étudiants du CRR ;
- Versailles Palais des Congrès pour la création du festival « Piano d'Hi(v)er et d'Aujourd'hui » en collaboration avec la ville de Versailles et Musiques à Versailles ;
- la Société « Scènes à l'Italienne », délégataire du Théâtre Montansier de Versailles pour l'accueil de levers de rideau et de spectacles des élèves du Conservatoire et le développement de « l'école du spectateur », initiative visant à favoriser la venue d'élèves du Conservatoire à des spectacles programmés par le théâtre et en lien avec leurs apprentissages artistiques ;
- le festival Musiques à Versailles pour l'accueil d'un concert de la saison du festival au Conservatoire, la mise en place de deux master-classes et des stages « de mises en situation professionnelle » d'étudiants du Conservatoire dans le cadre de la programmation professionnelle ;

- le Versailles Jazz Festival 2023 et le Landesmusikrat Berlin pour la programmation, dans le festival, de deux concerts avec les élèves du CRR et du Berliner JugendJazzOrchester dans l'auditorium du Conservatoire ;
- Suite à la prolongation de la délégation de service public du Théâtre Montansier jusqu'au 31 mai 2025, un avenant à la convention entre la ville de Versailles et la Société « Scènes à l'Italienne », délégataire du Théâtre Montansier pour l'occupation du théâtre par le département art dramatique du CRR est également établi.

De nouveaux partenariats seront initiés avec :

- l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle (AIDAS) pour la création du spectacle *Musiques et contes d'hiver* associant élèves musiciens du CRR et comédiens de l'AIDAS ;
- la MJC La Vallée de Chaville pour la participation des élèves du département jazz et des « jam session » et des élèves du département musiques actuelles pour la première d'un festival des musiques actuelles amplifiées ;
- le Conservatoire Musikene de San Sebastian pour un échange pédagogique entre les classes de saxophones et une prestation de l'ensemble de saxophones de Versailles à San Sebastian ;
- Guildhall School of Music and Drama de Londres pour la venue d'étudiants britanniques pour les concerts *Musique pour le Camp du drap d'or* avec le département musiques anciennes du CRR et le Centre de Musique Baroque de Versailles ;
- le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines pour des prestations musicales et des projets pédagogiques avec les détenus de la Maison centrale de Poissy, de la Maison d'arrêt pour femmes de Versailles et de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy ;
- le Centre Hospitalier de Versailles - Hôpital André Mignot pour des interventions des élèves, en petits ensembles, autour de temps musicaux partagés avec les patients et soignants ;
- les sociétés et maison de lutherie « L'Atelier des Cuivres », « Buffet Crampon » et « Yamaha » pour des expositions présentations d'instruments, une participation aux frais et à la venue des artistes invités pour les master-classes du quintet Turbulences et le week-end « Mambo Tuba ».

Les conditions de financement de l'ensemble de ces partenariats sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique avec les villes de Buc, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Maison Léon Blum, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes La Source de Viroflay, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, l'Orchestre de Paris – Philharmonie, la Sorbonne Université, la Musique des Troupes de Marine Versailles-Satory, Versailles Palais des Congrès, la Société « Scènes à l'Italienne », Musiques à Versailles, le Versailles Jazz Festival, le Landesmusikrat Berlin, l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle, la MJC La Vallée de Chaville, le Conservatoire Musikene de San Sebastian, Guildhall School of Music and Drama de Londres, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines, le Centre Hospitalier de Versailles - Hôpital André Mignot, les sociétés et maison de lutherie « L'Atelier des Cuivres », « Buffet Crampon » et « Yamaha », pour l'année 2022-2023 et suivantes en fonction des collaborations ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.